



94/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **30**
Nombre de votants : **35**
Date de convocation : **11/09/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 19 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : DECISION MODIF : VIREMENT DE CREDITS
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) – TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SCIRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
M.FERRER (Terrats) à A.PUIG
R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Fathia CHARPENTIER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT BUDGET ANNEXE 2019 EAU POTABLE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment le principe d'équilibre budgétaire

CONSIDERANT la délibération n°39-19 en date du 29/03/2019 approuvant le vote du budget annexe 2019 du Service Eau potable

Le Président **RAPPELLE** que les dépenses imprévues en fonctionnement (chap.022) ne doivent pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement (art L2322-1 du CGCT).

Or, la prévision de dépense dudit chapitre votée pour l'exercice 2019 étant trop élevée, il **PROPOSE** de rééquilibrer ce chapitre, par virements de crédits à hauteur de 15 000€ du chapitre 022 au chapitre 011.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PREVISIONNEL	MODIFICATION PROPOSEE		TOTAL APRES DM
Chap.022 Dépenses imprévues: 50 000,00€	- 15 000,00		Total Chap.022 après virement: 35 000,00€
Chap.011 Charges à caractère général : 232 841,86€	+15 000,00	Répartis comme suit : .Art.6061 Fluides : + 1000,00 .Art.618 : Réserve travaux pluriannuels : + 14 000,00	Total chap.011 après virement: 247 841,86€

Le montant global du budget prévisionnel de l'Eau potable n'est pas modifié.

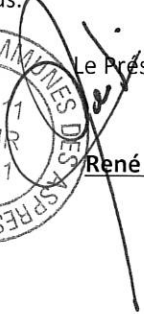
Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

ACCEPTE le virement de crédits ainsi défini ci-dessus

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires,

DIT que copie de la présente sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire par les services préfectoraux de contrôle budgétaire.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

